

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 juin 2026

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 5

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué
Johanna Buchter, Conseillère Municipale
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,
Michèle Roy, Administratrice,
Jacqueline Pasin, Administratrice,
Jean-Luc Brun, Administrateur,

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée - procuration à Philippe Cordier
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué - procuration à Hervé Barsse
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin
Nathalie Gemza, Administratrice - procuration à Éliane Barbier-Humeau

DEL11062026-06

MISE A DISPOSITION DU BATIMENT "LA BOUSSOLE" AU PROFIT DU CCAS CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION ET AU FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles attribuant la qualité d'établissement public administratif aux Centres Communaux d'Action Sociale et garantissant leur autonomie,

Vu la délibération n°2023-DLB151 du 3 octobre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a acté par convention avec le CCAS, la mutualisation des fonctions supports, dont la mise à disposition de locaux municipaux à titre gratuit pour son siège,

Vu la délibération n°2026-DLB098 du 19 mai 2026 par laquelle le Conseil Municipal a acté par convention la mise à disposition du bâtiment "La Boussole" au profit du CCAS pour la réalisation et le financement de travaux d'aménagement,

Considérant que les locaux actuels du siège du CCAS ne sont plus adaptés aux besoins du service,

Considérant que la Ville de Nevers est propriétaire du bâtiment dénommé "La Boussole", sis 5 allée de Louée à Nevers,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement et de réfection préalablement à l'installation du CCAS,

Considérant que la Ville de Nevers assure le suivi technique desdits travaux avec l'appui technique du Laboratoire des Projets et des Innovations,

Considérant que le CCAS prend en charge le financement de cette opération dans les conditions définies par convention,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à : 603 102,00 € TTC,

Considérant que la convention fixe également les modalités de mise à disposition des locaux, les obligations respectives des parties ainsi que les conditions d'occupation,

Considérant que conformément à ces dispositions, il convient que le Conseil d'Administration autorise, pour toute la durée des travaux d'aménagement du bâtiment "La Boussole", la Vice-présidente du C.C.A.S. de Nevers à préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services passés en lien avec ces travaux.

Considérant que les décisions prises par la Vice-Présidente en vertu de cette autorisation pourront, seulement en cas d'empêchement de celle-ci, être signées uniquement par le Président du C.C.A.S. de Nevers.

Considérant qu'en l'absence de la Vice-présidente, seul le Conseil d'Administration sera compétent pour prendre des décisions en ces matières,

Considérant que la Vice-Présidente rendra compte des décisions prises en vertu de la présente délibération à chacune des réunions du Conseil d'Administration,

Considérant qu'en outre, ces décisions sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil d'Administration,

Considérant que cette autorisation peut être retirée à tout moment par le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver la convention de mise à disposition et de participation financière annexée,
- D'autoriser la Vice-Présidente à signer ladite convention et tout document lié à cette décision,
- D'autoriser la Vice-Présidente à exécuter et régler les paiements pour les travaux du bâtiment "La Boussole".

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 5 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

